

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET BIG DATA

PROGRAMME de la formation

Comment protéger et exploiter une base de données ?

- Différencier la structure et le contenu des bases de données
- Protection sui generis des bases de données et droit d'auteur
- Les droits sur les données propres ou provenant de tiers et la responsabilité du fournisseur de données
- Mesures pratiques pour faciliter l'établissement de la preuve des droits

Comment valoriser une base de données ?

- Les différentes optiques de valorisation
- Cas du développement de la base dans le cadre d'un partenariat
- Contrats de commercialisation
- Points clés des contrats : montant, assiette, contrôle...
- Les utilisations frauduleuses de bases de données : contrefaçon et recours envisageables
- Le Big Data
- Définition et enjeux du Big Data
- Collecte et sécurisation des données
- Localisation et cloud computing
- Risques liés au Big Data

Les données personnelles : nouveau règlement EU du 25 mai 2018 (RGPD)

- Les concepts et principes clés
- La responsabilité des acteurs
- Le délégué à la protection des données (DPD)
- Les nouveaux droits
- La mise en conformité au RGPD : méthodologie

Formation développée et mise en œuvre par :



En collaboration avec :



Jeudi 15 mars 2018

9h00 à 17h30 À TOULOUSE

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 650 €

TARIF PME : 450 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les concepts de la protection des bases de données et des données.
 - Connaître les spécificités contractuelles et écueils à éviter.
- Appréhender les nouveaux risques juridiques liés aux Cloud computing, Derived et Big Data.
- Acquérir une base de connaissance permettant de devenir Délégué à la Protection des Données de l'entreprise.

PUBLIC

- Directeur des systèmes d'information
 - Directeurs marketing
- Chefs de projets informatiques et bases de données
 - Documentalistes
 - Juristes
 - Conseils.

Intervenant

- Avocat spécialisé en propriété intellectuelle.

Pré-requis

- Connaître les bases de la PI.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.